

Le mariage homosexuel et le vote au Canada

Eugénie Dostie-Goulet

Volume 25, numéro 1, 2006

La ville : laboratoire des enjeux démocratiques contemporains

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/013518ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/013518ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Dostie-Goulet, E. (2006). Le mariage homosexuel et le vote au Canada. *Politique et Sociétés*, 25(1), 129–144. <https://doi.org/10.7202/013518ar>

Résumé de l'article

Prenant comme élément d'étude le débat sur le mariage homosexuel lors de l'élection canadienne de juin 2004, cette note de recherche répond à deux grandes questions : le mariage homosexuel a-t-il influencé le vote des Canadiens ? Quel en a été l'effet sur les partis ? Utilisant les données de l'Étude électorale canadienne 2004, les analyses effectuées permettent de conclure que si le mariage homosexuel a bel et bien eu une influence sur le vote des électeurs canadiens, il n'a pas eu l'impact qu'on aurait pu attendre d'un tel enjeu sur le résultat du scrutin, l'effet net sur les partis étant pratiquement nul.

NOTE DE RECHERCHE

LE MARIAGE HOMOSEXUEL ET LE VOTE AU CANADA

Eugénie Dostie-Goulet

Département de science politique, Université de Montréal

eugenie.dostie-goulet@umontreal.ca

Le 28 juin 2005, soit exactement un an après la dernière élection fédérale, la Chambre des communes du Canada adoptait par 158 voix contre 133 un projet de loi légalisant le mariage homosexuel. Une fois la sanction royale apposée, le Canada est devenu le quatrième pays à permettre ce type d'union.

Le déclenchement du processus remonte à l'été 2003, lorsque la Cour d'appel de l'Ontario¹ statuait à l'unanimité que la définition du mariage que donne la *Common Law* est inconstitutionnelle. Ce jugement, applicable immédiatement, a accéléré l'action politique au plan fédéral, puisque le premier ministre Jean Chrétien a décidé de ne pas en appeler. Il a soumis à la Cour suprême du Canada des questions précises, dont les réponses allaient déterminer la validité d'un avant-projet de loi sur la légalisation du mariage homosexuel, avant qu'un projet de loi ne puisse être voté.

L'avis de la Cour suprême s'est fait attendre, notamment à cause de l'ajout d'une nouvelle question quand Paul Martin a pris la tête du Parti libéral (PLC) et du gouvernement du Canada, en décembre 2003. Si bien que, lorsque l'élection fut déclenchée au printemps suivant, un doute planait toujours sur la suite possible des événements concernant la légalisation du mariage homosexuel. C'est ce doute qui a fait en sorte que cet enjeu se soit retrouvé au programme électoral de tous les partis lors de l'élection de 2004.

Les électeurs canadiens, appelés aux urnes le 28 juin 2004, étaient très divisés pendant la campagne électorale sur la question du mariage homosexuel. Le sondage de l'Étude électorale canadienne 2004 rapporte en effet que 31 % des Canadiens étaient alors en faveur, alors que 35 % s'y opposaient et 33 % disaient ne pas avoir d'opinion ou ne pas savoir

1. Il s'agit du jugement *Halpern et al. v. Attorney General of Canada et al.* du 10 juin 2003. Pour lire le jugement en entier, voir [<http://www.ontariocourts.on.ca/decisions/2003/june/halpernC39172.pdf>].

qu'en penser². Au vu des passions soulevées à l'été 2003 et des discussions qui se sont poursuivies jusqu'aux élections, on peut penser que cet enjeu a été pris en considération lorsque le temps est venu d'opter pour un parti plutôt qu'un autre.

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Bien que les chercheurs ne s'entendent pas sur les fondements théoriques et la méthodologie à utiliser pour mesurer l'importance des enjeux sur le comportement électoral, leur pertinence comme déterminants du vote a été largement démontrée³.

Les enjeux ont occupé beaucoup d'espace lors de l'élection fédérale de 2004. Le scandale des commandites retenait l'attention des médias depuis plusieurs mois déjà ; la santé est revenue comme à chacune des dernières élections ; et d'autres enjeux, comme le registre des armes à feu, quoique plus effacés, étaient toujours débattus. La prémisse de cette étude est que le mariage homosexuel comptait parmi les enjeux électoraux significatifs en juin 2004.

Pour pouvoir déterminer qu'un enjeu est assez important pour avoir de l'influence au moment de l'élection, il doit réunir certaines conditions⁴. D'abord, l'enjeu doit être familier, c'est-à-dire qu'il doit être

-
2. Sondage de la campagne électorale, du 23 mai au 26 juin 2004, sur un échantillon de 4314 répondants (refus exclus).
 3. Voir : Paul R. Abramson, John H. Aldrich et David W. Rohde, 2003, *Change and Continuity in the 2000 and 2002 Elections*, Washington, Congressional Quarterly Press, 372 p. ; R. Michael Alvarez et Jonathan Nagler, 1998, « Economics, Entitlements, and Social Issues: Voter Choice in the 1996 Presidential Election », *American Journal of Political Science*, vol. 42, p. 1449-1363 ; R. Michael Alvarez, Jonathan Nagler et Shaun Bowler, 2000, « Issues, Economics and the Dynamics of Multiparty Elections: The British 1987 General Election », *American Political Science Review*, vol. 94, n° 1, p. 131-149 ; André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte, 2002, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, Peterborough, Broadview Press, 241 p. ; Edward G. Carmines et James A. Stimson, 1984 [2^e éd.], « The Two Faces of Issue Voting », dans *Controversies in Voting Behavior*, sous la dir. de Richard G. Niemi et Herbert F. Weisberg, Washington DC, Congressional Quarterly Inc., 637 p. ; John H. Kessel, 1972, « Comment: The Issues in Issue Voting », *American Political Science Review*, vol. 66, p. 459-465 ; Jon A. Krosnick, 1990, « Government Policy and Citizen Passion: A Study of Issue Publics in Contemporary America », *Political Behavior*, vol. 12, n° 1, p. 59-92 ; Richard G. Niemi et Herbert F. Weisberg, 1993 [3^e éd.], *Controversies in Voting Behavior*, Washington DC, Congressional Quarterly Press, 433 p.
 4. Plusieurs chercheurs ont travaillé sur les conditions que doivent satisfaire les enjeux. Voir notamment : David Butler et Donald Stokes, 1969, *Political Change in Britain*, New York, St. Martin's Press, 516 p., p. 187-192 ; Harold D. Clarke,

Résumé. Prenant comme élément d'étude le débat sur le mariage homosexuel lors de l'élection canadienne de juin 2004, cette note de recherche répond à deux grandes questions : le mariage homosexuel a-t-il influencé le vote des Canadiens ? Quel en a été l'effet sur les partis ? Utilisant les données de l'Étude électorale canadienne 2004, les analyses effectuées permettent de conclure que si le mariage homosexuel a bel et bien eu une influence sur le vote des électeurs canadiens, il n'a pas eu l'impact qu'on aurait pu attendre d'un tel enjeu sur le résultat du scrutin, l'effet net sur les partis étant pratiquement nul.

Abstract. Same-sex marriage was an electoral issue in the 2004 Canadian election. This research note addresses two empirical questions : How many voters were influenced by this issue ? What was the impact on the parties ? In order to ascertain the effect of same-sex marriage on vote choice, we use the 2004 Canadian Election Study. Multinomial logit analyses allow us to conclude that even if same-sex marriage influenced vote choice, the ultimate outcome of the election was basically unaffected by that issue.

connu des électeurs. Il doit aussi être significatif, c'est-à-dire que les électeurs doivent le considérer comme étant important et s'être fait une opinion sur ses tenants et aboutissants⁵. Plus un enjeu est porté à l'attention du public par les médias, plus les électeurs perçoivent sa présence et plus ils sont portés à le considérer comme étant de la plus haute importance, et donc à le garder en tête⁶. Enfin, l'électeur doit pouvoir comparer sa propre position à celle des partis. Si différentes positions sont présentées, l'électeur pourra choisir le parti dont la position est la plus près possible de la sienne.

En ce qui concerne le mariage homosexuel, il apparaît que cet enjeu possédait bien les caractéristiques nécessaires. Au moment de l'élection, il était bien connu des électeurs, puisque présent dans les journaux de manière soutenue depuis plus d'un an. Une compilation

Lawrence LeDuc, Jane Jenson et Jon H. Pammett, 1979, *Political Choice in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 445 p., p. 243-244 ; Harold D. Clarke, David Sanders, Marianne C. Stewart et Paul Whiteley, 2004, *Political Choice in Britain*, Toronto, Oxford University Press, 371 p., p. 24 ; Jon K. Dalager, 1996, « Voters, Issues, and Elections : Are the Candidates' Messages Getting Through ? », *The Journal of Politics*, vol. 58, n° 2, p. 487 ; William H. Flanigan et Nancy H. Zingale, 1988 [6^e éd.], *Political Behavior of the American Electorate*, Dubuque (Iowa), W.C. Brown Publishers, 211 p., p. 134.

5. Christopher Wlezien, 2003, « On the Salience of Political Issues », *Nuffield College Politics Working Paper*, [<http://www.nuff.ox.ac.uk/Politics/papers/>] (consulté le 5 mars 2005).
6. Shanto Iyengar et Donald Rekindle, 1987, *News That Matters*, Chicago, University of Chicago Press, 187 p. ; Holli A. Semetko, 1996, « The Media », dans *Comparing Democracies*, sous la dir. de Lawrence LeDuc, Richard G. Naomi et Poppa Norris, Thousand Oaks, Sage, p. 254-279.

de tous les articles faisant référence au mariage homosexuel dans le *Toronto Star*, de janvier 1994 à juin 2004, nous apprend que, jusqu'en 2003, on trouvait en moyenne une trentaine d'articles par année sur ce thème. Par contre, on voit un accroissement de l'intérêt pour la question à partir du moment où les tribunaux débattent de la constitutionnalité de la définition du mariage, au printemps 2003. La seule période de juillet à décembre 2003, riche en débats religieux et politiques⁷, rassemble plus de 160 articles. L'arrivée au pouvoir de Paul Martin, dont on souhaite connaître l'opinion sur le mariage, l'annonce de l'envoi d'une quatrième question à la Cour suprême et le déclenchement des élections font grimper le nombre d'articles à près de 180, du 1^{er} janvier 2004 au jour de l'élection.

On peut aussi raisonnablement croire que cet enjeu possédait une certaine importance, vu la place qu'il a occupée pendant la campagne. Selon les données de l'Observatoire sur les médias et la politique publique de l'Université McGill⁸, 4,8 % des articles de la campagne concernaient le mariage homosexuel⁹, ce qui est beaucoup moins que l'enjeu dominant (la santé, avec 18 %), mais plus que la criminalité ou les relations intergouvernementales et presque autant que l'environnement. En plus des questions des médias, cet enjeu a été aussi abordé au cours des deux débats télévisés¹⁰. Jamais auparavant les chefs de parti n'avaient été appelés à intervenir sur le mariage homosexuel lors d'un débat des chefs.

Enfin, les électeurs pouvaient associer une position à chaque parti, que ce soit par les plates-formes électorales ou les rappels des déclarations des chefs de parti dans les médias. Cependant, mis à part le Nouveau Parti démocratique (NPD), qui soutenait dans sa plate-forme que le fait d'accorder le droit de se marier aux couples adultes de même

7. Un peu plus d'un mois après le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario, le 31 juillet 2003, le Vatican rendait publiques, en sept langues, ses *Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles*, écrites par son préfet, le cardinal Joseph Ratzinger (Card. Joseph Ratzinger et M^{sr} Angelo Amato, 2003, «*Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles*», dans *Mariage homosexuel: Les termes du débat*, sous la dir. de Guy Ménard et al., Éthique publique hors série, Montréal, Liber-Le Devoir, 274 p., p. 99-108). Le 17 septembre 2003, la Chambre des communes rejetait par une mince marge une motion de l'Alliance canadienne visant à maintenir la définition traditionnelle du mariage.

8. Voir [<http://www.ompp.mcgill.ca/>].

9. Les quotidiens utilisés pour cette analyse sont le *Calgary Herald*, le *Globe and Mail*, *La Presse*, *Le Devoir*, le *National Post*, le *Toronto Star* et le *Vancouver Sun*.

10. Pour visionner les débats de la campagne électorale 2004, voir le site Internet de Radio-Canada, [http://www.radio-Canada.ca/nouvelles/elections/federales_2004/debats.shtml].

sexe, c'est reconnaître leur égalité¹¹, aucun parti n'a émis de ligne directrice claire, laissant leurs députés voter selon leur conscience. Les plates-formes et les déclarations des chefs n'ont donc pu avoir un effet aussi fort que s'il y avait eu une seule position pour chaque parti. Par exemple, du côté des libéraux, on remarque surtout leur division sur cette question et la volonté de Paul Martin de répondre aux exigences des cours qui ont jugé discriminatoire, d'après la Charte des droits de la personne, l'interdiction qui est faite aux homosexuels de se marier¹². En ce qui concerne les conservateurs, plusieurs articles rappellent l'opinion personnelle de Stephen Harper, qui est contre le mariage homosexuel, mais aussi son désir de ramener la question au Parlement plutôt que de la laisser entre les mains des juges, de permettre un vote libre sur la question et d'utiliser au besoin la clause nonobstant pour passer outre la décision de la Cour suprême¹³. Enfin, la plate-forme du Bloc québécois informe les électeurs que la majorité des députés est en faveur de la légalisation du mariage homosexuel, mais que ceux-ci seront libres de voter selon leur conscience sur cette question¹⁴.

HYPOTHÈSES ET MÉTHODOLOGIE

L'hypothèse de départ de notre recherche est que l'opinion sur le mariage homosexuel a influencé le choix électoral des Canadiens lors de l'élection tenue en juin 2004. Puisque le mariage homosexuel était un enjeu familier aux électeurs et possédait une certaine importance grâce à la couverture dont il avait bénéficié de la part des médias, puisque la position de chacun des partis sur cet enjeu était bien définie et clairement présentée, un électeur le moins attentif était en mesure de se faire une opinion sur cet enjeu, de comparer sa propre position à celle des différents partis et de choisir le parti dont la position était la plus près de la sienne. La présence du mariage homosexuel dans le débat

-
11. NPD, 2004, *Une force nouvelle. Un choix positif*, [http://www.ndp.ca/uploaded/20040527091503_Fed.NDP.Platform.fra.sm.pdf] (consulté le 13 mai 2005).
 12. Alexander Piñata, 2004, «Courts Have Shown There's No Doubt Same-Sex Marriage Must Be Allowed: Martin», *The Canadian Press*, 4 juin; Les Whittington et Richard Brennan, 2004, «Martin Aims at Tories' Achilles Heel», *The Toronto Star*, 16 juin.
 13. Sue Bailey, 2004, «Top Court Would Defer to Strong Parliament on Gay Marriage, Says Harper», *The Canadian Press*, 2 juin; Martin O'Hanlon, 2004, «Harper Conservatives Show True Colours on Abortion, Same-Sex Marriage: Clark», *The Canadian Press*, 10 juin; Panetta, 2004, «Courts Have Shown There's No Doubt Same-sex Marriage Must Be Allowed: Martin», *The Canadian Press*, 4 juin.
 14. Bloc québécois, 2004, *Un parti propre au Québec*, [http://www.blocquebecois.org/fr/elections_2004/images/PDF/Plate-forme%20electorale%202004.pdf] (consulté le 13 mai 2005).

devait donc avoir un effet significatif sur le choix d'un parti, d'autant plus que, selon Butler et Stokes, l'impact est à son maximum lorsque l'enjeu satisfait simultanément aux trois conditions précédemment exposées¹⁵.

Notre deuxième hypothèse est que l'opinion sur le mariage homosexuel a eu un impact sur l'appui agrégé envers les partis, avantageant surtout le Parti conservateur (PCC). Ainsi, non seulement les électeurs auraient-ils été individuellement influencés par cet enjeu, mais cette influence aurait eu un impact au niveau agrégé. La prémisse de cette hypothèse est que les conservateurs étant les seuls à clairement s'opposer au mariage homosexuel, les autres partis affirmant plutôt être en sa faveur, le vote des électeurs opposés à cette forme d'union n'a pu se diviser entre plusieurs partis. Le mariage homosexuel a donc pu devenir un point de ralliement significatif pour des électeurs qui traditionnellement ne votaient pas pour le PCC et, ainsi, augmenter sa part du vote agrégé.

Pour démontrer l'effet du mariage homosexuel sur le vote des électeurs canadiens, nous utilisons les données du sondage réalisé par l'Étude électorale canadienne (EEC)¹⁶ du 23 mai au 19 septembre 2004 (sondage pré- et postélectoral). Parce que le Bloc québécois présente des candidats seulement au Québec, il est préférable de produire une analyse indépendante pour cette province. Le cadre de cette étude se situe donc à l'extérieur du Québec. L'échantillon utilisé est de 3275 répondants.

Deux variables sont particulièrement importantes pour cette étude, du fait de leur constante présence dans les analyses : il s'agit du choix électoral des électeurs et de leur opinion sur le mariage homosexuel. Dans le cas du choix électoral¹⁷, l'étude n'inclut que ceux qui ont voté pour l'un des trois principaux partis, le PLC, le PCC et le NPD, les électeurs des autres partis étant trop peu nombreux pour qu'une analyse soit pertinente. En ce qui concerne l'opinion sur le mariage homosexuel,

15. Butler et Stokes, *Political Change in Britain*, p. 342.

16. L'EEC est un projet de recherche conjoint de trois universités canadiennes (Montréal, McGill et Toronto), basé sur une enquête menée auprès des électeurs canadiens. Nous utiliserons dans ce travail principalement des données réunies par l'EEC. Les codes entre parenthèses qu'on trouve après chaque question se réfèrent à la question correspondante du questionnaire, «cps» faisant référence au questionnaire préélectoral et «pes» au questionnaire postélectoral. Pour plus de renseignements et un accès aux archives, voir [<http://www.fas.umontreal.ca/pol/ces-eecc/index.html>].

17. La question se lit comme suit : «Pour quel parti avez-vous voté : le Parti libéral, le Parti conservateur, le NPD, le Bloc québécois ou un autre parti ?» (pes_a3).

nous utilisons la question suivante, posée au moment de la campagne électorale¹⁸ : « Êtes-vous pour ou contre le mariage entre personnes du même sexe ou n'avez-vous pas d'opinion sur le sujet ? » (cps_il_3).

Plusieurs contrôles sont introduits dans les analyses : plusieurs variables sociodémographiques – la scolarité, le sexe, l'âge, la langue, l'état civil, la religion, la région et le lieu d'habitation¹⁹ – ; une variable d'identification partisane²⁰ pour chacun des trois partis étudiés ; de

-
18. Nous privilégions cette question plutôt que celle du sondage postélectoral, qui se lisait comme suit : « On devrait accorder aux couples homosexuels le droit de se marier. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord ? » (pes_g12). En agissant ainsi, non seulement nous créons une catégorie de référence idéale, ceux qui n'ont pas d'opinion, mais nous empêchons aussi une trop forte surestimation du pourcentage de réponses positives engendrée par la forme de la question postélectorale, qui oblige les répondants à prendre position pour ou contre le mariage, même s'ils se sentent peu concernés par le sujet, qu'ils n'y ont jamais réfléchi ou qu'ils n'ont tout simplement pas encore arrêté leur opinion.
19. La scolarité est divisée en trois catégories : peu scolarisés (jusqu'à des études secondaires, sans diplôme), moyennement scolarisés (groupe de référence) et très scolarisés (à partir des études universitaires, sans diplôme). Les femmes servent de groupe de référence pour le sexe. Le log de l'âge est utilisé pour les régressions, mais pour les analyses sur des sous-groupes, il est divisé en trois catégories : 18 à 44 ans (postbaby-boom), 45 à 59 ans (baby-boom), 60 ans et plus (prébaby-boom). Les anglophones et les francophones sont regroupés dans une seule catégorie, qui constitue le groupe de référence. Tous les autres répondants sont regroupés dans une même catégorie. En ce qui concerne l'état civil, les répondants se disant conjoints de fait forment la catégorie de référence. Les autres répondants sont divisés en trois catégories : ceux qui sont mariés, ceux qui sont célibataires, alors que ceux qui sont soit séparés, soit divorcés, soit veufs sont dans le même groupe. La religion est divisée entre les athées, les catholiques et les répondants d'une autre religion (groupe de référence). Cependant, ceux qui se disent athées sont inclus seulement dans l'analyse avec le mariage comme variable dépendante, la colinéarité étant trop forte avec l'opinion sur la Bible pour que la religion *et* l'opinion sur la Bible puissent être présentes par la suite. Les répondants de l'Ontario font partie du groupe de référence pour la région, les autres groupes étant les résidents de la Colombie-Britannique, des Prairies et des provinces de l'Atlantique. Enfin, pour le lieu d'habitation, les urbains constituent le groupe de référence par rapport aux ruraux.
20. Pour construire cette variable, nous utilisons les questions du sondage de la campagne électorale. La première question est libellée de deux façons différentes. La moitié des répondants, choisis de façon aléatoire, répondent à la question : « En politique fédérale, vous considérez-vous habituellement libéral, conservateur, NPD (Nouveau Parti démocratique) ou rien de cela ? » (cps_q1a). L'autre moitié répond plutôt à cette version de la question : « En politique fédérale, vous considérez-vous habituellement libéral, conservateur, NPD (Nouveau Parti démocratique), un autre parti ou aucun parti ? » (cps_q1b). Enfin, tous les répondants doivent répondre à une question portant sur l'intensité de leur lien partisan : « Vous sentez-vous très proche du [parti], assez proche ou pas très proche ? » (cps_q2). Seuls ceux

même qu'une variable contrôle pour l'attitude envers la Bible²¹, celle-ci pouvant influencer la perception que l'électeur a d'un enjeu et l'importance qu'il lui accorde, la question du mariage étant intimement liée aux positions religieuses des individus ; finalement, des variables concernant les autres enjeux de la campagne²².

RÉSULTATS

L'électorat canadien est très divisé sur le mariage homosexuel. Lorsqu'on lui demande son opinion sur la question, comme ce fut le cas lors de la campagne, il ne se démarque franchement ni dans un sens, ni dans l'autre, ce qui rend cet enjeu plus complexe pour les partis qui ne peuvent simplement pas suivre la vague dominante de l'opinion. Bien qu'environ le tiers des Canadiens se retrouvent dans chacune des catégories d'opinion proposées, la différence entre le Québec et le ROC (*rest of Canada*) sur cette question est plutôt importante. En effet, alors qu'au Québec l'opinion est à 40 % en faveur du mariage homosexuel et que 26 % s'y opposent, la situation est inversée dans le ROC qui compte 39 % contre le mariage et 28 % pour.

L'opinion sur le mariage homosexuel a-t-elle influencé le choix électoral des Canadiens en 2004 ? Nous croyons que oui. Nous croyons que si cet enjeu n'avait pas fait partie des considérations des électeurs, le résultat du scrutin aurait été différent. Certains électeurs auraient alors voté pour un autre parti que celui qu'ils ont choisi en raison de la présence de cet enjeu.

Le tableau 1 montre la relation entre le vote et l'opinion sur le mariage homosexuel. Parmi notre groupe de référence, ceux qui n'ont pas d'opinion ou sont ambivalents, les libéraux et les conservateurs prennent chacun près de 40 % des voix, alors que le NPD en prend à peu près 20 %. Chez ceux qui sont pour le mariage homosexuel, peu

qui se disent « très proches » ou « assez proches » du parti auquel ils s'identifient sont considérés comme ayant une identification partisane. Cette approche, selon Blais et ses collègues, est plus prudente, car elle permet d'exclure de la variable ceux dont l'attachement est à court terme (voir André Blais, Mathieu Turgeon, Elisabeth Gidengil, Neil Nevitte et Richard Nadeau, 2004, « Which Matters Most ? Comparing the Impact of Issues and the Economy in American, British and Canadian Elections », *British Journal of Political Science*, vol. 34, p. 558).

21. La question se lit comme suit : « Croyez-vous que la Bible est la parole de Dieu et devrait être acceptée littéralement mot à mot ? » (cps_s10).
22. Tous les enjeux suivants sont codés sur une échelle de -1 à 1, allant de très conservateur (-1) à très progressiste (1) (les « ne sais pas » prenant la valeur 0) : hôpitaux privés, sentences pour les crimes violents, immigration, peine de mort, registre des armes à feu, traitements médicaux payants, impôt des particuliers, impôt des entreprises, programmes sociaux, santé, défense, guerre en Irak, environnement, scandale des commandites.

soutiennent le Parti conservateur, alors qu'il y a presque autant de néo-démocrates que de libéraux. Dans le cas des opposants au mariage, la division est plus claire, le PCC bénéficiant d'une nette avance avec 56 % des électeurs de cette catégorie d'opinion. *A priori*, il semble bien y avoir une relation entre l'opinion et le choix électoral.

Tableau 1. Vote et opinion sur le mariage homosexuel dans le ROC

	Pour le mariage (%)	Contre le mariage (%)	NSP/pas d'opinion (%)
PLC	38,2	32,7	38,4
PCC	20,2	55,8	35,9
NPD	34,7	8,6	19,7
Autres partis	6,9	2,9	6,0
N	569	674	539

Pour nous assurer que l'effet est réel, nous avons effectué une analyse multivariée où les autres facteurs du vote sont pris en considération, c'est-à-dire les variables sociodémographiques, l'identification partisane, les valeurs et les autres enjeux de la campagne. Il s'agit de voir dans quelle mesure l'appui ou l'opposition au mariage homosexuel, par rapport au fait d'être ambivalent ou de ne pas avoir d'opinion, a un effet significatif sur le choix d'un parti.

Tableau 2. Estimation Multinomial Logit du vote (ROC)

	PLC (vs NPD)	PCC (vs NPD)	PCC (vs PLC)
Pour le mariage	-0,52 *	-0,64 *	-0,12
Contre le mariage	0,74 **	0,60 *	-0,14
Identification PLC	1,55 ***	-1,00 **	-2,55 ***
Identification PCC	0,43	2,54 ***	2,11 ***
Identification NPD	-2,86 ***	-3,12 ***	-0,26
Constante	-4,42 **	0,21	4,62 ***

N: 1104

*: significatif $\alpha \leq 0,10$; **: significatif $\alpha \leq 0,05$; ***: significatif $\alpha \leq 0,01$.

Note: Les données correspondent aux coefficients logit. L'analyse contrôle les variables sociodémographiques, les valeurs et l'opinion sur les enjeux de la campagne (voir annexe).

Les résultats obtenus (tableau 2) confirment l'influence de l'opinion au sujet du mariage homosexuel sur le choix électoral. En effet, même après contrôles, l'opinion a un effet significatif sur le vote. Nous observons, toutes choses étant égales par ailleurs et avec un degré de confiance de 0,10, que la probabilité pour une personne qui est contre

le mariage homosexuel est plus grande de voter pour le PLC ou le PCC que pour le NPD. Inversement, un électeur en faveur du mariage privilégié le NPD aux dépens des deux autres principaux partis.

Pour estimer l'importance de l'effet de cet enjeu, nous avons fait des simulations à partir de notre modèle complet, celui où tous les contrôles sont présents. Ces simulations permettent de démontrer ce qui serait arrivé si l'enjeu n'avait pas joué, c'est-à-dire si les coefficients *promariage* (être en faveur du mariage) et *antimariage* (être opposé au mariage) étaient nuls. Un coefficient nul signifie que quelqu'un qui est pour ou contre le mariage homosexuel ne vote pas différemment de quelqu'un qui n'a pas d'opinion ou qui est ambivalent. Pour ces simulations, nous calculons le vote prédit selon notre modèle, puis le vote prédit lorsque *promariage* et *antimariage* ont une valeur de 0, pour simuler un scénario selon lequel cet enjeu n'aurait pas eu d'effet. Nous pouvons alors observer la différence dans le choix électoral des Canadiens entre la situation réelle et une situation où cet enjeu n'aurait aucun effet sur le vote.

Nous examinons deux types d'effet : l'effet global sur les électeurs et l'effet net sur les partis. L'effet *global* détermine combien d'électeurs, dans ce cas 4,3 %, auraient voté différemment si le mariage homosexuel n'avait pas eu d'effet. Ainsi, pour 4,3 % des électeurs, le mariage homosexuel est un enjeu décisif, c'est-à-dire qu'ils auraient voté autrement si cet enjeu n'avait pas joué.

Nous pouvons également estimer l'effet *net* de l'enjeu, c'est-à-dire l'effet net sur les partis. Il correspond à la somme, en valeurs absolues, de la différence du vote prédit pour chaque parti selon les deux scénarios (le mariage a un impact ou non). Ce test permet de vérifier si l'effet de l'enjeu sur les électeurs se transpose en perte ou en gain réel pour les partis.

Nous émettons l'hypothèse que l'opinion sur le mariage homosexuel a un impact sur l'appui agrégé envers les partis, avantageant surtout le PCC. Bien que nous ne nous attendions pas à un impact substantiel, n'oublions pas que le système électoral canadien est ainsi fait que même un écart de quelques points de pourcentage peut avoir des conséquences non négligeables sur le résultat du scrutin.

Cependant, il semble que, en ce qui concerne le mariage homosexuel, l'effet sur l'appui agrégé envers les partis est à peu de choses près nul. Le seul parti à y gagner est le NPD, qui fait un gain de 0,9 point de pourcentage grâce aux dix électeurs qu'il peut attirer avec cet enjeu. En effet, sans la présence du mariage homosexuel comme enjeu électoral, le NPD pouvait s'attendre à obtenir le vote de 139 de nos répondants, alors qu'il en obtient 149 dans la situation observée²³.

23. Nous aurions aussi pu présenter la différence dans la probabilité moyenne de voter pour chacun des partis lorsque le mariage homosexuel est présent ou non, qui accorde un gain de 0,6 point de pourcentage au Parti libéral, aux dépens du NPD.

Ainsi, bien que l'opinion sur le mariage homosexuel ait un effet significatif sur le choix électoral et qu'il semble être une considération décisive pour plus de 4 % des électeurs, l'impact sur l'appui agrégé envers les partis est minime. Sans doute, le vote de ces électeurs ayant été influencé par le mariage homosexuel s'annule-t-il au total, puisqu'aucun des trois partis n'en sort réellement gagnant ou perdant. De plus, contrairement à ce que nous croyions, cet effet n'avantage pas le Parti conservateur, sans pour autant lui nuire. Nous pensions que ce parti profiterait du fait qu'il est le seul à avoir affirmé pendant la campagne être contre la modification de la définition du mariage proposée par le PLC. Nous pensions que des partisans du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique qui sont opposés au mariage homosexuel auraient pu, exceptionnellement, voter pour le Parti conservateur. Tel ne semble pas avoir été le cas.

CONCLUSION

Enjeu à la fois familial, important et dont les positions étaient associées à différents partis, le mariage homosexuel pouvait être considéré comme un possible déterminant du vote. L'hypothèse de départ de notre recherche était que le mariage homosexuel avait influencé le choix électoral des Canadiens lors de l'élection de juin 2004.

Cette hypothèse a largement été vérifiée par les différentes analyses. Ce que la relation simple entre le vote et l'opinion sur le mariage laissait supposer, l'analyse multivariée contrôlant plusieurs déterminants l'a confirmé. L'effet, significatif malgré tous les contrôles introduits, montre qu'un électeur favorable au mariage homosexuel privilégiera le Nouveau Parti démocratique aux dépens du Parti libéral ou du Parti conservateur, alors qu'il est plus probable qu'un électeur qui s'y oppose vote pour l'un de ces deux partis plutôt que pour le NPD.

Cependant, il n'est pas tout de dire que le choix électoral a été influencé par l'enjeu qui nous intéresse, encore faut-il que celui-ci l'ait été suffisamment pour que les conséquences soient détectables. Notre deuxième hypothèse était que l'opinion sur le mariage homosexuel avait eu un impact sur l'appui agrégé envers les partis. Plus encore, nous croyions que cet impact se serait surtout fait sentir sur le PCC. Cependant, nous n'avons pu valider cette hypothèse, puisqu'il s'est avéré que les conservateurs n'avaient rien gagné, ni perdu, de cet enjeu. En fait, l'effet net est à peu près inexistant pour chacun des partis, même si plus de 4 % des électeurs ont voté différemment qu'ils ne l'auraient fait si le mariage homosexuel n'avait pas fait partie du débat et que

Cependant, les simulations à l'aide du vote prédit permettent d'examiner plus en détail combien d'électeurs sont influencés par cet enjeu.

c'est l'enjeu ayant l'effet global le plus imposant, après le scandale des commandites et le registre des armes à feu. Notre interprétation de ce résultat est qu'aucun parti n'a véritablement perdu ou gagné de cet enjeu, contrairement au scandale des commandites qui a presque uniquement nui au PLC.

Ainsi, bien que le mariage homosexuel ait été un déterminant du vote des électeurs canadiens, il n'aura pas eu l'impact que nous aurions pu attendre d'un tel enjeu sur le résultat du scrutin. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir suscité l'intérêt, et cette étude démontre finalement que mettre l'accent sur les enjeux moraux, même si cela attire l'émotion, n'a pas vraiment plus d'effet qu'une campagne sur l'économie ou la santé.

ANNEXE : DESCRIPTION DES VARIABLES

Vote

Pour quel parti avez-vous voté: le Parti libéral, le Parti conservateur, le NPD ou un autre parti? (pes_a3)

Opinion sur le mariage homosexuel

Êtes-vous pour ou contre le mariage entre personnes de même sexe ou n'avez-vous pas d'opinion sur le sujet? (cps_i1)

On devrait accorder aux couples homosexuels le droit de se marier. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord? (pes_g12)

La question utilisée pour les analyses est la première, qui correspond à la question posée au moment de la campagne électorale.

Identification partisane

En politique fédérale, vous considérez-vous habituellement libéral, conservateur, NPD (Nouveau Parti démocratique) ou rien de cela? (cps_q1a)

En politique fédérale, vous considérez-vous habituellement libéral, conservateur, NPD (Nouveau Parti démocratique), un autre parti ou aucun parti? (cps_q1b)

Vous sentez-vous très proche du [parti], assez proche ou pas très proche? (cps_q2)

Quatre variables ont été créées, une pour chaque parti. Chaque variable est codée 1 si le répondant se sent très proche ou assez proche du parti auquel il dit s'identifier. Autrement, la variable est codée 0.

Attitude envers la Bible

Croyez-vous que la Bible est la parole de Dieu et devrait être acceptée littéralement mot à mot? (cps_s10)

Enjeux

À moins d'avis contraire, les variables suivantes ont toutes été codées de -1 à 1.

Hôpitaux privés

Seriez-vous pour ou contre qu'il y ait des hôpitaux privés au Canada? (cps_i5)

Crimes violents

La meilleure chose à faire avec les jeunes contrevenants qui commettent des crimes violents, c'est un : de leur imposer des sentences plus sévères ; ou deux : de dépenser davantage pour les réhabiliter. (cps_p7)

Immigration

Croyez-vous que le Canada devrait admettre plus d'immigrants, moins d'immigrants ou à peu près le même nombre que présentement? (cps_p9)

Peine de mort

Êtes-vous pour ou contre la peine de mort pour les personnes trouvées coupables de meurtre? (cps_p10)

Registre des armes à feu

Le registre des armes à feu devrait être éliminé complètement. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord? (cps_p15)

Payer pour des traitements médicaux

Ceux qui sont prêts à payer devraient pouvoir recevoir un traitement médical plus rapidement. Êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord? (pes_g10)

Avortement

Pensez-vous que cela devrait être très facile pour une femme d'obtenir un avortement, assez facile, assez difficile ou très difficile? (pes_g13)

Impôt des particuliers

L'impôt sur le revenu des particuliers devrait-il augmenter, diminuer ou rester à peu près comme maintenant ? (pes_d1k)

Impôt des entreprises

L'impôt des entreprises devrait-il augmenter, diminuer ou rester à peu près comme maintenant ? (pes_d1l)

Programmes sociaux (un index fait à partir de trois questions)

Le gouvernement fédéral devrait-il dépenser plus, moins ou à peu près comme maintenant pour l'aide sociale ? (pes_d1b)

Le gouvernement fédéral devrait-il dépenser plus, moins ou à peu près comme maintenant pour l'éducation ? (pes_d1d)

Le gouvernement fédéral devrait-il dépenser plus, moins ou à peu près comme maintenant pour les logements sociaux ? (pes_d1g)

L'index est la somme des trois résultats, divisée par trois.

Santé

Le gouvernement fédéral devrait-il dépenser plus, moins ou à peu près comme maintenant pour les soins de santé ? (pes_d1c)

Défense

Le gouvernement fédéral devrait-il dépenser plus, moins ou à peu près comme maintenant pour les dépenses militaires ? (pes_d1a)

Guerre en Irak

Comme vous le savez peut-être, le Canada a décidé de ne pas participer à la guerre contre l'Irak. Pensez-vous que c'était une bonne ou une mauvaise décision ? (pes_d10)

Environnement

Le gouvernement fédéral devrait-il dépenser plus, moins ou à peu près comme maintenant pour l'environnement ? (pes_d1f)

Scandale des commandites

(un index fait à partir de quatre questions codées de 0 à 1)

Ce scandale vous rend-il extrêmement mécontent(e), très mécontent(e), pas très mécontent(e) ou pas mécontent(e) du tout? (cps_12)

Lorsque Jean Chrétien était premier ministre, pensez-vous qu'il y a eu beaucoup de corruption au gouvernement, assez, un peu ou pas du tout? (cps_11)

Depuis qu'il est devenu premier ministre, comment évaluez-vous la façon dont Paul Martin s'est occupé du scandale des commandites? La performance de Paul Martin a-t-elle été très bonne, assez bonne, pas très bonne ou pas bonne du tout? (cps_15)

S'il est réélu, avez-vous confiance que Paul Martin empêchera d'autres scandales de ce type de se produire? Êtes-vous très confiant(e), assez confiant(e), pas très confiant(e) ou pas du tout confiant(e)? (cps_16)

L'index est la somme des quatre réponses, divisée par quatre.